



Déclarations et Discours

No 83/24

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

Discours de M. P.D. Lee, représentant permanent adjoint du Canada aux Nations unies et délégué canadien à la Deuxième commission de la 38^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 22 novembre 1983.

Les activités opérationnelles pour le développement représentent l'un des champs d'action les plus importants des organisations de la famille des Nations unies. Aussi, compte tenu de la portée de l'étude qui nous a été présentée par le directeur général pour le Développement et la coopération économique internationale, M. Jean Ripert, dans le document A/38/258, et du fait que nous procédons à une revue triennale, moment propice à l'élaboration de lignes directrices, ce point de l'ordre du jour revêt-il cette année une importance particulière.

À la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC), cette question a été l'objet de discussions en profondeur et a été marquée par une déclaration importante du Groupe des 77. En conséquence, il n'est pas nécessaire de reprendre maintenant l'analyse qui avait été faite mais j'aimerais rappeler que les commentaires de la délégation canadienne portaient principalement sur le thème de la cohérence du système et sur les domaines d'action prioritaires, sur l'efficacité de la gestion et sur les ressources. La plupart des délégations avaient souligné l'importance de la question de la cohérence et l'accent avait été mis sur l'articulation de ce système autour du rôle central du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

À la lumière de ces discussions, le directeur général a formulé une déclaration écrite ainsi que des commentaires verbaux qui nous paraissent très pertinents. Nous en prenons bonne note et nous l'en remercions car ceux-ci répondent à certaines des préoccupations que nous avons évoquées au mois de juillet et nous permettent de faire avancer le débat sur les activités opérationnelles pour le développement.

Pour ce qui est de la présente déclaration, je compte soulever d'abord la question des ressources, puis traiter d'une série de points particuliers afin de suggérer certaines voies d'action.

Le problème principal des activités opérationnelles serait, selon un grand nombre d'interlocuteurs, celui d'une insuffisance de ressources. Nous partageons entièrement leur avis. Si l'on croit vraiment à ce système et au rôle central qu'y joue le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) — et cette commission, de même que l'Assemblée générale, y souscrit depuis bien des années — il faut lui accorder les sommes nécessaires à la pleine réalisation de son mandat. Mais l'analyse ne s'arrête pas là et d'autres points doivent être considérés.

Le gouvernement canadien demeure un partisan ardent des activités opérationnelles considérées dans leur ensemble et en particulier. Nous nous sommes efforcés, depuis un certain temps, d'obtenir un meilleur appui pour le PNUD, entre autres, faisant preuve de la même disposition lors de la récente conférence d'annonces de contributions.